



Envoyé en préfecture le 09/12/2022  
Reçu en préfecture le 09/12/2022  
Publié le  
ID : 048-200069151-20221208-DELIB\_2022\_169-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 08 décembre 2022 à 18 heures

Date de Convocation 01 décembre 2022

<b>Membres en exercice : 35</b>	<p>L'an deux mille Vingt-deux et le 08 décembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents :</b> Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Jean-Philippe VERNHET, Jean WILKIN,</p> <p><b>Représentés :</b> Martine BOURGADE A Flore THEROND, Michel COMMANDRE A Daniel GIOVANNACCI, Régine DOUSSIÈRE A Henri COUDERC, Sébastien MOREAU A Pierre HERRGOTT,</p> <p><b>Excusés :</b> Damien ARMAND, Martine BOURGADE, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU</p> <p><b>Absents :</b></p> <p><b>Présents non votants :</b></p>
<b>Présents : 29</b>	
<b>Votants : 33</b>	
<b>Pour : 33</b>	
<b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CHMIEL

DELIB-2022-169 - PARTENARIAT AVEC LE MÉDIA LOCAL KWZ TV (3 ANS)

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** la délibération du Conseil n°DELIB\_2022-167 en date du 8 décembre 2022 portant Actualisation du règlement des subventions aux associations,

**CONSIDÉRANT** la proposition de partenariat, d'une durée de 3 ans à compter de 2023, présentée par Monsieur Éric MICHEL, représentant le média KWZ Tv, lors de la Commission Communication, réunie le 10 novembre 2022,

**CONSIDÉRANT** le projet de convention entre KWZ Tv et la Communauté de communes, encadrant le partenariat pour une durée de 3 ans, dont les engagements sont les suivants :

- Accès à la page Facebook « KWZ tv Lozère – la chaîne lozérienne » pour permettre de réaliser des « contenus et lives » sur la chaîne ;
- Deux émissions TV « en direct » préparées conjointement ;
- Edition et partage de vidéos produites par la CCGCC.

**CONSIDÉRANT** que la participation financière annuelle s'élève dans ce cadre à 3.000€,

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

Bescher  
Levrault

ID : 048-200069151-20221208-DELIB\_2022\_169-DE

**CONSIDÉRANT** les avis favorables de la Commission Communication et du bureau, tenu le 24 novembre 2022,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** le partenariat avec KWZ Tv, pour une durée de 3 ans, à compter de 2023, prévoyant une participation financière annuelle à hauteur de 3.000€ ;

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre KWZ Tv et la Communauté de Communes, ci-annexée ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget principal 2023, à l'article 65748 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**Le Président,**  
Henri COUDERC

